

Service civique – Pièces à joindre - Bordereau d'envoi

Dossier à adresser à : service.civique06@ac-nice.fr en indiquant en SUJET du mail :
Service Civique / NOM du candidat / Circo

Circo : Ecole :

Mail du référent circo (pour retour contrat) : @ac-nice.fr

Mail du référent école (pour retour contrat) : @ac-nice.fr

Nom : Prénom :

Date de début de contrat souhaité: (compter 1 semaine pour l'établissement du contrat)
(en accord avec le volontaire)

N° Pièces justificatives

- 1 - Fiche de renseignements**
- 2 - Pièce d'identité du volontaire (recto et verso – lisible – en cours de validité : si non joindre l'ancienne et le récépissé de demande de la nouvelle) – à adresser à l'ASP**
- 2 - Copie du titre de séjour (pour étrangers hors CEE – validité jusqu'au terme du contrat)
Si le titre de séjour ne va pas jusqu'au terme du contrat : le contrat peut être saisi si le candidat est depuis plus d'1 an en France (CAF, ancien titre de séjour)
Attention : pas de convention avec l'Algérie pour les étudiants ayant un titre de séjour.
- 3 - Justificatif de domicile**
- 3 - Attestation d'hébergement (pour les jeunes hébergés – doc joint à renseigner)
- 3 - Justificatif de domicile de l'hébergeant (pour les jeunes hébergés)
- 4 - Justificatif de situation au moment du service civique :**
 - Carte étudiant
 - Attestation d'inscription Pôle emploi ou mission locale
 - Contrat de travail
 - Attestation sur l'honneur pour toute autre situation (inactif,...)
- 5 - R.I.B au nom du volontaire** avec le logo de la banque – à adresser à l'ASP
- 6 - Attestation de droits sécurité sociale** ou copie de la carte vitale (recto)
- 7 - Certificat médical d'aptitude** à la mission (médecin traitant)

Le cas échéant (pour une majoration de l'indemnisation) – à adresser à l'ASP :

- 9 - Attestation de bourse de l'enseignement supérieur (étudiants) si boursier à l'échelon 5 ou plus**
- 10 - Attestation RSA ou attestation de foyer bénéficiaire du RSA**
Attention : Si le volontaire est directement bénéficiaire du RSA, le revenu du RSA sera réévalué à la baisse par la CAF en raison de la majoration de l'indemnité service civique